



AVIS DE COURSE



2009

11 juillet

PORNIC - GIJON

GIJON - - PORNIC

18 juillet

La ville de PORNIC organise, avec le concours de la Ligue de Voile des PAYS DE LA LOIRE, du Club Nautique de PORNIC, du PORT DE LA NOËVEILLARD (YCIP), et du PUERTO DEPORTIVO DE GIJON, une course-croisière hauturière en deux étapes :

PORNIC – GIJON et GIJON – PORNIC

Préambule :

Comité d'organisation : Ville de Pornic → pornicgijon@pornic.fr

La Ligue de Voile des Pays de la Loire :

- ⇒ désigne un directeur de course homologué par la FFVoile, qui œuvre en coopération avec le comité d'organisation,
- ⇒ désigne une équipe d'arbitrage

1. REGLES

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (R.C.V.) 2009-2012*,
- 1.2. les Règles pour équipement des Voiliers (REV) et le Règlement Spécial Offshore (RSO).
- 1.3. le Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM)
- 1.4. les Prescriptions de la FFVoile,
- 1.5. les Règles de courses de la Formule HN France 2009
- 1.6. l'Avis de Course
- 1.7. les instructions de Course et leurs annexes.

2. PUBLICITE

L'épreuve est classée en catégorie C de publicité en application de la règle 20 du Règlement Intérieur de l'I.S.A.F. Les concurrents arborant au moins une publicité devront se conformer aux règles ISAF en vigueur en 2009 et en particulier présenter une carte d'autorisation de port de publicité.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. L'épreuve est ouverte à tous les bateaux monocoques d'une longueur supérieure ou égale à 8,50 mètres, armés pour la navigation hauturière (voir division 240 éditée par le Ministère des transports et article 9 « RSO » du présent avis de course) et possédant un moyen de propulsion mécanique fixe.

Le nombre de bateaux concurrents est limité à 35.



1



- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant, accompagné d'un chèque de participation aux frais d'organisation (libellé à l'ordre du Trésor Public) à :
Course Croisière PORNIC - GIJON - PORNIC – Hôtel de Ville – BP 1409 – 44214 PORNIC cedex.

Montant de la participation :

- 3.2.1. inscriptions et chèques envoyés **avant le 4 avril 2009** :
en équipage => 300 € en double =>250 €
- 3.2.2. inscriptions et chèques envoyés **après le 4 avril 2009** :
en équipage => 400 € en double =>350 €

Remarque : le téléphone satellite est obligatoire (article 10.1.3 de l'avis de course). La ville de Pornic participe à la location des téléphones à hauteur de 50 % . Le montant de l'inscription est majoré de 100 € pour les bateaux non équipés.

Possibilité de réservation d'un kit data avec le téléphone satellite (acquisition de fichiers météo,...) à la charge du concurrent.

Les réservations sont à noter sur la fiche d'inscription.

Réunion des skippers : samedi 28 mars 2009 à Pornic.

Date limite des inscriptions : 7 juin 2009.

- 3.3. Chaque équipage devra comprendre au moins 2 personnes (un classement spécial est prévu pour les équipages en double). Les mineurs devront être titulaires d'une autorisation parentale.
- 3.4. Chaque membre d'équipage devra être titulaire d'une licence-club FFVoile 2009 en règle, munie du visa médical autorisant la pratique de la voile de compétition. Les skippers et équipiers étrangers devront prendre une licence club de la FFVoile, sauf s'ils sont titulaires d'une licence de leur fédération.

4. PROGRAMME

- 4.1. Accueil des bateaux au port de la Noëveillard à partir du vendredi 10 juillet à 10h00.
- 4.2. Confirmation d'inscription : **vendredi 10 juillet 2009 de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h** au secrétariat installé au rez-de-chaussée de la capitainerie du port de plaisance de la Noëveillard à Pornic.
- 4.3. **samedi 11 juillet 2009** :
- 4.3.1. 9 h 30 : **briefing skippers** Capitainerie du Port de la Noëveillard,
- 4.3.2. 12 h 30 départ de la course PORNIC –GIJON.
- 4.4. **mardi 14 juillet 2009** : soirée des équipages - remise des prix de la 1^{ère} course à GIJON.
- 4.5. **mercredi 15 juillet 2009** : 16 h départ de la 2^{ème} course GIJON – PORNIC.
- 4.6. **Samedi 18 juillet 2009** : arrivée de la course GIJON-PORNIC. En soirée, remise des prix de la 2^{ème} course GIJON-PORNIC et du classement général de l'épreuve.

5. JAUGE

Chaque bateau doit produire, avant le 7 juin, une carte d'identité Handicap National valide pour 2009. Pour l'obtenir, s'adresser au délégué HN de la ligue des Pays de La Loire : Maurice VIAUD – chemin de Champeaux 44119 TREILLERES tel33(0)2 40 94 66 03 maurice.viaud@free.fr .

6. PARCOURS

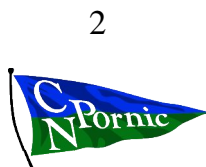
Course 1 : PORNIC – GIJON

Course 2 : GIJON - PORNIC

Les parcours seront précisés dans les instructions de course remises lors de la confirmation d'inscription le 10 juillet à PORNIC.

7. CLASSEMENTS

- 7.1. dans chaque catégorie, monocoques ou multicoques, le classement de chaque course (étape) sera établi en calculant le temps compensé de chaque voilier selon la méthode temps/distance.



Le classement général sera établi en additionnant les temps compensés obtenus par chaque voilier aux deux courses.

7.2. Il sera établi en monocoques plusieurs groupes de classements en fonction du nombre d'inscrits :

7.2.1. classement multi-séries monocoques.

7.2.2. classement GascoPogo (Pogo 8.50 en temps réel)

7.2.3. classement équipages en double

7.3. classement(s) monotype(s) si 5 bateaux au moins de même type et de même groupe HN prennent le départ. Le classement de chaque groupe à chaque course, puis pour l'ensemble de l'épreuve, sera obtenu par extraction à partir du classement général multi-séries. Pour les Pogo 8.50, le classement général sera établi en additionnant les temps réels obtenus par chaque voilier aux deux courses.

8. FERMETURES DE LIGNE :

La ligne d'arrivée sera fermée à GIJON le mardi 14 juillet 2009 à 16 h.

La ligne d'arrivée sera fermée à PORNIC le samedi 18 juillet 2009 à 18 h.

(ces heures de fermeture correspondent à une vitesse moyenne d'environ 3,6 nd pour une distance de 270 MN)

9. ARMEMENT

Tous les voiliers devront être armés en fonction de la législation en vigueur pour une navigation hauturière et respecter les RSO pour une course de catégorie 3 (Réglementations Spéciales Offshore, consultable et téléchargeable en version française sur le site internet FFVoile, page "Tous les secteurs", rubrique "Sécurité" puis en bas de page RSO). Chaque voilier devra posséder un moteur de propulsion fixe qui devra permettre d'atteindre la vitesse minimale de 6 nœuds par mer belle. De plus, chaque voilier doit avoir une batterie séparée dont le premier usage est le démarrage du moteur.

10. SECURITE :

10.1. Les bateaux devront posséder :

10.1.1. une radio VHF fixe (**ASN fortement recommandé**) 25 watts / 55 canaux, avec antenne en tête de mât et antenne de secours.

10.1.2. une VHF portable étanche ou dans une pochette étanche.

10.1.3. un téléphone par satellite. Les bateaux ne possédant pas cet équipement, le notent sur leur fiche d'inscription. L'organisateur leur en fournit un, contre chèque de caution non encaissé (montant 1 800 €). Dans ce cas, les communications restent à la charge de l'équipage (carte SIM forfaitaire)

10.1.4. un système de positionnement automatique par satellite (GPS)

10.1.5. Le port d'un flash-light la nuit est obligatoire pour les équipiers ainsi que la présence à bord d'une perche "type IOR".

10.1.6. kit de survie.

11. PRIX :

Des coupes et récompenses seront remises aux premiers à l'arrivée de chaque étape, en fonction des différents classements. Le trophée « PORNIC GIJON PORNIC » sera attribué au vainqueur du classement général scratch en monocoque sur les deux étapes.

Renseignements :

Organisateur → pornicgijon@pornic.fr

Directeur de course → xavier.poirot@aliceadsl.fr

Comité de Course → youenn.rousse@voilepaysdelaloire.com

